

Régie intermunicipale du centre de valorisation des
Matières résiduelles du Haut-Saint-François et de Sherbrooke

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 27 FÉVRIER 2025, À 14 H 30
AU CENTRE ADMINISTRATIF DE LA RÉGIE, SITUÉ AU 107, CHEMIN
MAINE CENTRAL À BURY

MEMBRES PRÉSENTS :

Christelle Lefèvre
Présidente
Députée Ville de Sherbrooke

Claude Charron
Député Ville de Sherbrooke

Robert Roy
Vice-président
Préfet de la MRC du Haut-Saint-François

Nathalie Bresse
Députée MRC du Haut-Saint-François

Eugène Gagné
Député substitut MRC du Haut-Saint-François

MEMBRES ABSENTS :

Denis Savage
Député MRC du Haut-Saint-François

Catherine Boileau
Députée Ville de Sherbrooke

Joanie Bellerose
Députée substitut Ville de Sherbrooke

PARTICIPENT ÉGALEMENT À L'ENSEMBLE OU À UNE PARTIE DE LA SÉANCE :

Jean-Jacques Caron
Directeur général et secrétaire-trésorier de Valoris

Louis Longchamps
*Directeur du développement durable et des
relations externes de Valoris*

Céline Martel
Coordonnatrice aux communications de Valoris

Geneviève Morin
Coordonnatrice administrative de Valoris

Antoni Daigle
*Agent de projets en environnement Ville de
Sherbrooke*

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président déclare la séance ouverte à 14 h 16.

2. L'AVIS DE CONVOCATION

L'avis de convocation a été transmis par courriel à chaque délégué.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 2025-02-27-1419

Adoption de l'ordre du jour

Proposé par la déléguée Nathalie Bresse,
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent, la présidence ne votant pas,

Que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 27 février 2025 soit et est adopté.

4. PROCÈS-VERBAUX

RÉSOLUTION 2025-02-27-1420

Adoption du procès-verbal du 30 janvier 2025

Proposé par le délégué Eugène Gagné,
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent, la présidence ne votant pas,

Que le secrétaire est dispensé de lire le procès-verbal de la réunion du 30 janvier 2025.

Que le procès-verbal de la réunion du 30 janvier 2025 soit et est approuvé.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS – PUBLIC PRÉSENT

DOSSIER 2025-02-27-0061

Période de questions des personnes présentes

Aucune question des citoyens n'a été déposée sur le site internet.

6. DOSSIERS DIRECTION GÉNÉRALE

RÉSOLUTION 2025-02-27-1421

Mandat à l'équipe de direction pour amorcer les négociations pour le renouvellement de la convention collective – 31 décembre

ATTENDU QUE la convention collective couvrant la période et 1er janvier 2021 au 31 décembre 2025 arrive à échéance ce 31 décembre 2025;

ATTENDU QUE le syndicat des employés de Valoris-CSN et la direction de Valoris veulent débiter l'exercice de renouvellement et veulent entreprendre les sessions de négociations à partir du mois de septembre;

ATTENDU QU'il est nécessaire de nommer un comité patronal de négociation pour représenter l'employeur à la table de négociations;

Proposé par le délégué Claude Charron,
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent, la présidence ne votant pas,

Que la Régie intermunicipale du centre de valorisation des matières résiduelles du Haut-Saint-François et de Sherbrooke nomme les personnes suivantes pour composer le comité patronal de négociation pour la préparation du renouvellement de la convention collective, pour la participation aux négociations de la convention collective et à être présent à la table des négociations :

- Jean-Jacques Caron, directeur général et secrétaire-trésorier
- Geneviève Morin, coordonnatrice administrative

- Ghislain Frenette, directeur d'usine adjoint
 - Le conseiller juridique choisi par Valoris
-

RÉSOLUTION 2025-02-27-1422

Mandat pour retenir les services professionnels de Me Charles Michaud à titre de conseiller légal dans les négociations du renouvellement de la convention collective

ATTENDU QUE la convention collective couvrant la période et 1er janvier 2021 au 31 décembre 2025 arrive à échéance ce 31 décembre 2025;

ATTENDU QUE le syndicat des employés de Valoris-CSN et la direction de Valoris veulent débiter l'exercice de renouvellement et veulent entreprendre les sessions de négociations à partir du mois de septembre;

ATTENDU QU'il est nécessaire de s'adjoindre les services d'un conseiller juridique spécialisé en processus de négociation collective;

Proposé par la déléguée Nathalie Bresse,

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent, la présidence ne votant pas,

Que la Régie intermunicipale du centre de valorisation des matières résiduelles du Haut-Saint-François et de Sherbrooke autorise le directeur général à accorder un mandat de services juridique à M^e Charles Michaud, de la firme DLB avocat pour la préparation du renouvellement de la convention collective, pour la participation aux négociations de la convention collective et à être présent à la table des négociations.

7. CORRESPONDANCE

8. FINANCES

RÉSOLUTION 2025-02-27-1423

Liste des chèques émis du 16 janvier au 15 février 2025

Proposé par le délégué Robert Roy,

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent, la présidence ne votant pas,

Que la liste des chèques émis entre le 16 janvier 2025 et le 15 février 2025 soit et est déposée.

RÉSOLUTION 2025-02-27-1424

Suivi budgétaire au 31 janvier 2025 du budget de fonctionnement 2025 adopté

Proposé par la déléguée Nathalie Bresse,

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent, la présidence ne votant pas,

Que le suivi budgétaire au 31 janvier 2025 du budget de fonctionnement 2025 adopté soit et est déposé.

RÉSOLUTION 2025-02-27-1425

Liste des contrats comportant une dépense de 25 000 \$ et plus adjudés par Valoris

Proposé par le délégué Claude Charron,

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent, la présidence ne votant pas,

Que la liste A – liste des contrats comportant une dépense de 25 000\$ et plus adjudés par Valoris – janvier 2025 soit et est déposée.

Que la liste B – liste des contrats entre 2 000\$ et 25 000\$ conclus avec un fournisseur totalisant 25 000\$ depuis le début de l'exercice financier soit et est déposée.

Que la liste C – liste des contrats entre 2 000\$ et 25 000\$ conclus avec un fournisseur ayant atteint 25 000\$ au cours d'un mois précédent en 2025 soit et est déposée.

RÉSOLUTION 2025-02-27-1426

Annulation des soldes résiduaire des règlements d'emprunt No : 8, 9, 14, 15, 16, 17, 18 et 21

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale du centre de valorisation des matières résiduelles du Haut Saint-François et de Sherbrooke a entièrement réalisé l'objet des règlements d'emprunts No 8, No 9, No 14, No 15, No 16, No 17, No 18, et No 21 selon qui y était prévu;

ATTENDU QU'une partie de ces règlements a été financée de façon permanente;

ATTENDU QU'il existe pour chacun de ces règlements un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

ATTENDU QUE le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du MAMH;

ATTENDU QU'il y a lieu, à cette fin, d'annuler les soldes et de modifier les montants des dépenses des règlements d'emprunts identifiés au tableau ci-haut, pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt;

Proposé par le délégué Robert Roy,
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent, la présidence ne votant pas,

QUE la Régie intermunicipale du centre de valorisation des matières résiduelles du Haut Saint-François et de Sherbrooke modifie les règlements identifiés au tableau ci-haut par le remplacement des montants de la dépense indiqués dans la colonne « **Montant approuvé** » du tableau ci-haut par les montants indiqués dans la colonne « **Montant utilisé** » pour chacun des règlements d'emprunts indiqués au tableau ci-haut.

QUE la Régie intermunicipale du centre de valorisation des matières résiduelles du Haut Saint-François et de Sherbrooke informe le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés au tableau ci-haut ne sera pas utilisé en totalité en raison de la réalisation des travaux ou des achats à moindre coût que prévu;

QUE la Régie intermunicipale du centre de valorisation des matières résiduelles du Haut Saint-François et de Sherbrooke demande au MAMH d'annuler dans ses registres les soldes résiduaire mentionnés dans le tableau ci-haut.

RÉSOLUTION 2025-02-27-1427

Appropriation de montants réservés pour les travaux d'aménagements prioritaires au site de Bury

CONSIDÉRANT QUE la Régie intermunicipale du centre de valorisation des matières résiduelles du Haut-Saint-François et de Sherbrooke (Valoris) a un surplus affecté de 1 500 000 \$ pour des travaux d'aménagement prioritaires au site de Bury;

CONSIDÉRANT QUE des dépenses de 1 500 000 \$ ont été engagés pour compléter le paiement des travaux d'aménagement de la cellule 7 en 2024 ;

Proposé par la déléguée Nathalie Bresse,
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent, la présidence ne votant pas,

IL EST RÉSOLU QUE : la Régie intermunicipale du centre de valorisation des matières résiduelles du Haut-Saint-François et de Sherbrooke autorise l'appropriation du montant de 1 500 000\$, affecté par la résolution No 2024-04-25-1306, pour les travaux prioritaires au site de Bury.

9. INFRASTRUCTURES

RÉSOLUTION 2025-02-27-1428

Tonnage des matières résiduelles acheminées au site Bury – mensuel janvier 2025 / cumulatif 2024

Proposé par la déléguée Nathalie Bresse,
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent, la présidence ne votant pas,

Que le bilan mensuel et cumulatif au 31 janvier 2025 du tonnage des matières résiduelles acheminées au site Bury soit et est déposé.

RÉSOLUTION 2025-02-27-1429

Approbation de travaux supplémentaires dans le cadre des services professionnels de l'appel d'offres 2021-07 – Services professionnels pour les plans et devis pour la modification du système de traitement des eaux de lixiviation du LET de Valoris

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 3.5 du *Règlement sur le contrôle et le suivi budgétaire ainsi que sur la délégation du pouvoir de dépenser et de passer des contrats (Règlement numéro 5-2)*, ces dépenses supplémentaires doivent être approuvées par le conseil d'administration;

CONSIDÉRANT QUE les modifications conservent un caractère accessoire par rapport au projet initial et qu'elles n'en changent pas la nature;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit de travaux supplémentaires nécessaires pour la poursuite des travaux d'optimisation des coûts de l'usine;

Proposé par le délégué Robert Roy,

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent, la présidence ne votant pas,

QUE Valoris autorise les travaux supplémentaires dans le cadre de l'appel d'offres 2021-07 - *Services professionnels pour les plans et devis pour la modification du système de traitement des eaux de lixiviation du LET de Valoris* pour un montant total de 19 726,48 \$ (avant taxes) à Stantec.

RÉSOLUTION 2025-02-27-1430

Approbation de travaux supplémentaires dans le cadre des services professionnels pour les plans, devis et surveillance du projet de réaménagement de l'entrée du site d'enfouissement de Valoris à Bury

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 3.5 du *Règlement sur le contrôle et le suivi budgétaire ainsi que sur la délégation du pouvoir de dépenser et de passer des contrats (Règlement numéro 5-2)*, ces dépenses supplémentaires doivent être approuvées par le conseil d'administration;

CONSIDÉRANT QUE les modifications conservent un caractère accessoire par rapport au projet initial et qu'elles n'en changent pas la nature;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit de travaux supplémentaires nécessaires pour la poursuite des travaux d'aménagement de l'entrée du site;

Proposé par le délégué Claude Charron,

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent, la présidence ne votant pas,

QUE Valoris autorise les travaux supplémentaires dans la cadre du contrat de services professionnels pour les plans, devis et surveillance du projet de réaménagement de l'entrée du site d'enfouissement de Valoris à Bury à GBI Experts-Conseils inc. pour un montant total de 17 000 \$ (avant taxes).

RÉSOLUTION 2025-02-27-1431

Achat d'une pompe hydraulique pour le broyeur SST

ATTENDU QUE Valoris doit assurer en continu le service aux membres, et des clients privés, du tri des matières résiduelles du secteur CRD;

ATTENDU QUE le broyeur primaire SSI est en opération depuis 14 ans et les deux moteurs hydrauliques, permettant son opération, avancent en âge, et lors d'un bris à l'un ou l'autre la période d'arrêt de la ligne de tri est de 2 semaines;

ATTENDU QUE la croissance prévue en 2025 des arrivages de matières du secteur CRD est de 20 %;

ATTENDU QUE la compagnie Hydraulique Marin a présenté la soumission la plus basse pour l'achat d'un moteur de remplacement;

Proposé par la déléguée Nathalie Bresse,

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent, la présidence ne votant pas,

QUE la Régie intermunicipale du centre de valorisation des matières résiduelles du Haut-Saint-François et de Sherbrooke octroi un contrat de gré-à-gré, à la compagnie *Hydraulique Martin*, pour acquérir un moteur hydraulique de réserve, afin d'alimenter en continu le broyeur SSI, au cout de \$99,150.00 (taxes en sus).

10. RÈGLEMENTS

11. DEMANDES DES DÉLÉGUÉS

12. AFFAIRES NOUVELLES

Valoris a eu 15 ans le 20 février dernier. Bravo à toute l'équipe qui relève tous les défis.

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14 : 43.

La présidente

Christelle Lefèvre, déléguée Ville de Sherbrooke

Le secrétaire

Jean-Jacques Caron, directeur général et secrétaire-trésorier de Valoris